



Waldwirtschaft Schweiz  
Economie forestière Suisse  
Economia forestale Svizzera



## DOCUMENT STRATÉGIQUE

# STANDARDS QUALITATIFS POUR UNE SYLVICULTURE PROCHE DE LA NATURE

**Ce document énumère les standards que nous recommandons de respecter, sans contrepartie et sur une base volontaire, pour une sylviculture proche de la nature.** En principe, ces standards correspondent avec les exigences minimales fixées par la législation; s'y ajoutent ponctuellement des valeurs indicatives concrètes. L'objectif global est d'assurer durablement les fonctions essentielles de la forêt.

**Les prestations dépassant ces standards recommandés doivent être financées par les bénéficiaires.** Elles peuvent être proposées et commercialisées sur une base volontaire par le propriétaire forestier et doivent faire l'objet d'une rétribution financière adéquate de la part des bénéficiaires. On entend par prestations aussi bien les apports directs (travail supplémentaire ou charges induits par la réalisation d'objectifs déterminés) que les entraves à l'exploitation (diminution des résultats ou augmentation des coûts d'exploitation).

**Les standards qualitatifs recommandés valent pour l'ensemble de la forêt, sans distinction d'objectifs (production, protection et rentabilité).**

# LES CONDITIONS CADRES

## LE CONTEXTE INTERNATIONAL

### **Exploiter les forêts indigènes contribue à sauvegarder l'environnement global**

L'exploitation de la forêt indigène contribue à protéger la forêt à l'étranger et à améliorer le bilan environnemental global. A l'heure actuelle, le coût des transports à grandes distances est souvent négligeable, alors que ces parcours ont un rôle déterminant sur l'écobilan global. L'exploitation des forêts indigènes et l'utilisation locale de la ressource bois réduisent les besoins en produits importés, mais contribuent aussi aux écosystèmes locaux, avec des prestations telles que la protection contre les dangers naturels, l'entretien d'espaces de détente, la promotion de la biodiversité.

## LA SITUATION EN SUISSE

### **Une Suisse sans forêt? Impensable!**

32% du pays sont recouverts de forêts. Elles fournissent du bois, des places de travail, des espaces de détente, des milieux vivants; elles protègent des dangers naturels, filtrent l'eau, génèrent de l'O<sub>2</sub>, ménagent des sols, accueillent champignons, végétaux, animaux, abeilles, etc. Peu de pays au monde ont des règles aussi strictes en matière de forêt et de gestion sylvicole. Sur le plan politique, la gestion de la forêt doit s'accommoder des revendications de toutes sortes de groupes d'intérêts. Malheureusement, les lignes directrices et les politiques fédérales manquent souvent de cohérence, ce qui nuit à l'efficacité de la sylviculture.

## LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE

### **Toute forêt a un propriétaire**

Deux tiers des forêts suisses appartiennent à des propriétaires qui ne disposent d'aucune souveraineté fiscale (bourgeoisies, corporations, privés). De nombreuses dispositions légales (comme le libre accès garanti ou les restrictions d'exploitation) restreignent fortement les droits, les compétences et donc la liberté d'action des propriétaires de forêts.

## LES ÉVOLUTIONS DE L'ÉCONOMIE FORESTIÈRE

### **Le difficile équilibre des comptes**

En raison des faibles prix à la production, le marché du bois vit des heures difficiles et les autres prestations de la forêt ne trouvent pour la plupart pas de financement. Les coûts des infrastructures et d'exploitation évoluent à des niveaux élevés. C'est au propriétaire forestier de supporter un bilan financier souvent négatif, si bien que le maintien des infrastructures et la survie économique des acteurs de la forêt ne peuvent être garantis.

## LES ÉVOLUTIONS SOCIÉTALES

### **Un écosystème très sollicité**

De la hausse de la population et du développement des loisirs résulte une pression accrue sur la forêt. Malgré la prise de conscience environnementale, la nécessité d'exploiter la forêt est de plus en plus mal comprise. D'où cette situation paradoxale: on veut que la forêt fournisse biens et services, mais les mesures que cela exige ne sont ni comprises ni acceptées, et personne ne veut les financer.

## LES ÉVOLUTIONS ENVIRONNEMENTALES

### **Des pressions de toutes parts**

L'augmentation des apports d'azote, les ravageurs et maladies importés, parfois le gibier, les conditions climatiques changeantes, les événements météorologiques mettent à mal la forêt et son équilibre écologique. S'y ajoute la pression humaine croissante (loisirs). La forêt doit compenser des déficits écologiques d'origines extérieures.

# NOS RECOMMANDATIONS

Les législations nationales et cantonales déterminent les objectifs en termes de protection, d'exploitation, de rentabilité. Pour y parvenir, les propriétaires forestiers, les services des forêts et les autres acteurs concernés ou impliqués doivent collaborer entre eux.

Objets	Principes de gestion recommandés	Prestations de base sans contrepartie financière recommandées
Fertilité des sols	Minimiser les contraintes physiques exercées sur les sols	Pas de circulation systématique en forêt. Circulation sur desserte de détail. Espace minimal entre layons de débardage ou lignes de câblage: 20 m. Densité maximale: 500 ml/ha.
Rajeunissement	Favoriser le rajeunissement naturel	Trouées < 1,5 x la longueur des arbres. Part de rajeunissement naturel > 60% *. Laisser du bois en décomposition à 25 endroits/ha (uniquement en haute montagne et à l'étage subalpin).
Mélanges d'essences	Favoriser les mélanges d'essences adaptés à la station	Proportion minimale de feuillus et de sapin blanc (selon cartes de végétation cantonales) *.
Diversité biologique et structurelle	Laisser en place des objets structurants	Au moins 1 arbre-habitat (biotope) par ha. Au moins 10 m <sup>3</sup> /ha de bois mort, si les conditions sécuritaires le permettent **.
	Minimiser les dérangements dus à la gestion sylvicole	Interventions adaptées et limitées à 5% de la surface forestière durant la période de ponte et de nidification.

\* à condition que les effectifs de gibier soient adaptés aux conditions de l'endroit selon la loi sur les forêts

\*\* ensemble du bois mort debout et au sol

La mise en œuvre doit être différenciée en tenant compte des spécificités régionales au niveau des fonctions de la forêt, du lieu ou de la station. Pour tous les principes de gestion, la surface de référence équivaut au secteur de planification des mesures de gestion sylvicole; un secteur de planification doit couvrir 50 ha de surface forestière au moins. Dans les secteurs où les propriétés sont morcellées, le secteur de planification doit conséquemment englober plusieurs propriétaires.

## Principes applicables aux prestations supplémentaires allant au-delà des prestations de base à fournir à titre gratuit:

- » Il revient en principe au commanditaire, respectivement au bénéficiaire, de financer:
  - › les prestations (à l'exemple des soins prodigués à des arbres pionniers, à des essences rares, le maintien d'anciennes formes de gestion sylvicole ou encore la création de lisières étagées, de prairies ou d'étangs),
  - › les restrictions imposées (à l'exemple des zones de captage, des arbres-habitats et/ou des volumes de bois mort supplémentaires),
  - › le fait de renoncer à planter p.ex. une essence adaptée mais étrangère à la station, si ces mesures vont au-delà des standards qualitatifs recommandés par Economie forestière Suisse. Ces prestations seront fournies pour la durée du contrat et pour autant que leur financement soit garanti.
- » Il est recommandé d'aménager des réserves sur une base conventionnelle volontaire, conformément aux objectifs de la Confédération de consacrer 10% des forêts suisses à des réserves (1 îlot de bois mort de 1 ha par km<sup>2</sup> compris). Prévoir des unités de planification plus étendues lorsque le parcellaire est morcellé. Les surfaces de référence sont les territoires cantonaux.

Nombreux sont les propriétaires forestiers à fournir volontiers ce genre de prestations supplémentaires. Mais ils doivent percevoir une indemnité en conséquence. Les partenaires contractuels potentiels sont la Confédération, les cantons, communes politiques, groupes d'intérêt, entreprises, privés ... Parmi les modèles de dédommagements envisageables, on citera les contrats de prestations, le négoce de certificats, le sponsoring, etc.

# NOTRE ARGUMENTAIRE

## DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS RESPONSABLES

### **Liberté d'action et responsabilité individuelle**

Les propriétaires de forêts suisses sont conscients de leurs responsabilités et respectueux des lois. Nombre d'entre eux s'astreignent volontairement à des règles plus sévères pour obtenir une certification. Le bon état des forêts le démontre de manière impressionnante et l'OFEV le dit. Les propriétaires forestiers sont ouverts à toutes sortes de projets, d'accords et de mesures, pour autant que la prestation soit reconnue comme un produit répondant à une demande du marché et qu'elle soit correctement rémunérée.

## DES COLLABORATEURS QUALIFIÉS

### **Une bonne formation garante d'un travail de qualité sur le terrain**

Le personnel forestier suisse et les gestionnaires forestiers, du forestier-bûcheron à l'ingénieur forestier, sont au bénéfice de formations approfondies, incluant des connaissances sur l'environnement, la nature, la durabilité. Ils sont dès lors capables d'assurer la gestion de forêts au quotidien, y compris pour des cas particuliers, de manière soigneuse, adaptée à la station et aux circonstances.

## PLUS-VALUES, MULTIPLICATION DES PRESTATIONS, COÛTS ACCRUS

### **Les plus-values sont rarement gratuites – pourquoi la forêt devrait-elle échapper à cette règle?**

Les propriétaires forestiers accueillent volontiers les gens dans leurs forêts. Ils sont conscients des besoins de ces différents acteurs et utilisateurs; le libre accès à la forêt est une valeur incontestable. Toutefois, la plus-value liée aux prestations dont profite la collectivité tout entière mérite une contrepartie. Cette plus-value provient de prestations supplémentaires fournies par le propriétaire, qui doit consentir à des dépenses, des coûts supplémentaires, des restrictions d'exploitation ou des pertes de rendement. Le rapport actuel entre les coûts et les rendements de l'exploitation forestière ne permet plus de fournir de prestations sans contrepartie financière.

## UN ENVIRONNEMENT EN MUTATION

### **Garder ouvertes de nouvelles options pour la gestion forestière**

Les mutations techniques, sociales, économiques, climatiques, politiques, sociétales ou internationales exigent une très grande souplesse en matière de gestion sylvicole. Les restrictions inutiles ou à trop long terme ne sont ni souhaitables, ni adéquates. Les changements écologiques ou sociétaux exigent une bonne capacité d'adaptation; on doit de même laisser la porte ouverte à des adaptations techniques, écologiques, organisationnelles.

## RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

### **A l'échelon national**

Markus Brunner  
directeur  
Economie forestière Suisse (EFS)  
Rosenweg 14  
4501 Soleure  
T +41 32 625 88 00  
m.brunner@wvs.ch

### **A l'échelle des cantons et des propriétaires**

Les adresses des associations d'économie forestière cantonales adhérentes de l'EFS figurent sous [www.wvs.ch](http://www.wvs.ch)  
Elles sont vos interlocutrices directes pour les questions pratiques.